



# Bulletin communal d'information no 62

Nant, novembre 2010

Au sommaire de ce bulletin automnal, vous trouverez les nouvelles de la vie communale.  
Il s'agit :

- I Message du syndic
- II Résultats des votations fédérales du 26 septembre 2010
- III Convocation à l'assemblée communale
- IV Information sur la qualité d'eau
- V Information sur le radon
- VI Abonnements généraux
- VII Ouverture du bureau communal
- VIII Informations diverses
- IX Mouvements au sein de la population

\* \* \* \* \*

## **I) Message du syndic**

La fin de la législature approchant, il m'a semblé intéressant de vous soumettre le texte du directeur de l'Association des Communes Suisses, Monsieur Ulrich König, paru dans le Bulletin des Communes Suisses de septembre 2010.

### **Comment les communes se portent-elles?**

Dans le monde entier, notre modèle de commune est perçu comme efficace et performant. Le système de milice permet d'insuffler en permanence de nouvelles idées aux autorités et aux administrations communales. Aucune autre entreprise n'est aussi ouverte à la réforme et à l'innovation que l'entreprise "Commune". Certes, avec ses 2588 communes et quelque 3000 habitants en moyenne par commune, notre pays continue d'être organisé à petite échelle. Or, le fait que 700 communes aient disparu depuis 1848 – année de la création de l'Etat fédéral moderne – à la suite de fusions, témoigne d'un esprit d'ouverture à la réforme. Pendant cette même période, nous avons créé un nouveau canton, et un grand nombre d'offices fédéraux supplémentaires ont vu le jour.

Selon une étude publiée récemment, les habitantes et les habitants se sentent très bien dans leur commune, même celles plus petites. De manière générale, nos communes se portent bien. Très bien même. Mais nombreuses d'entre elles ont de plus en plus de difficultés à trouver suffisamment de personnes, voire simplement à en trouver, pour assumer les fonctions politiques. Un nombre toujours croissant de citoyennes et de citoyens prétendent ne pas avoir de temps à consacrer à un mandat politique ou déclarent ne pas se sentir à la hauteur pour assumer un tel engagement. Nous devons donc tous – société civile, milieux politiques et économiques – entreprendre quelque chose ensemble ! Nous pouvons par exemple développer les offres de formation existantes destinées aux membres des exécutifs. Mais nous devons également veiller à ce que l'engagement en faveur de la communauté soit à nouveau considéré comme un devoir. En même temps, nous devons témoigner à nouveau davantage de respect et de reconnaissance aux habitantes et habitants conscients de ce devoir. Nous pouvons tous contribuer à préserver la bonne santé des communes. *(fin de citation)*

### **Réception des jeunes citoyennes et citoyens**

Nous vous donnons ci-dessous les noms des jeunes citoyennes et citoyens qui atteignent leur majorité civique en 2010. Il s'agit de :

- Mme Stéphanie Bianchet, Sugiez
- M. Mathieu Bonfils, Sugiez
- Mme Julie Bournet, Sugiez
- Mme Valérie Carraux, Sugiez
- M. Sébastien Ceppi, Sugiez
- M. Emilio Cerantola, Sugiez
- Mme Christelle Egger, Sugiez
- M. Vincent Gross, Sugiez
- Mme Abigail Guillod, Sugiez
- Mme Anne-Sophie Hiltzold, Praz
- Mme Anastasia Moskovaya, Sugiez
- M. André Noyer, Nant
- M. Yanick Rito Vicente, Sugiez
- Mme Manon Schmutz, Praz
- Mme Nadine von Gunten, Sugiez

Le Conseil communal vous remercie pour votre participation à la vie de la commune et vous attend nombreux à l'assemblée du 30 novembre. Il vous souhaite d'ores et déjà de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.

Jean-François Chenaux

## **II) Résultats des votations fédérales du 26 septembre 2010**

Electeurs inscrits	1'297		
Bulletins rentrés	416		
Taux de participation	32%		
	<u>oui</u>	<u>non</u>	
1) Révision de la loi sur l'assurance-chômage	207	204	

## **III Convocation à l'assemblée communale**

Tous les citoyennes et citoyens actifs de la commune du Bas-Vully sont convoqués en assemblée ordinaire le

**Mardi 30 novembre 2010 à 20.00 h.**

à la salle communale de Nant.

### **Ordre du jour**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 avril 2010.
2. Crédit supplémentaire investissement 2010 pour le PAL (plan d'aménagement local)
3. Budget 2011 et rapport de la commission financière.
  - a) Budget de fonctionnement.
  - b) Budget des investissements.
    - Rénovation Hôpital de Meyriez
    - Mobilier scolaire 2<sup>ème</sup> année école enfantine
    - Trottoir route d'Anet
    - Etude avant-projet aménagement parcelle 123
    - Part à la STEP de Montilier (investissements obligatoires)
4. Présentation du plan financier
5. Adoption des modifications des statuts de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully,
6. Adoption des statuts du Service Social du District du Lac.
7. Divers.

**Le procès-verbal de la dernière assemblée, le budget à adopter, les statuts de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully ainsi que les statuts du Service Social du District du Lac sont à disposition du public au local de vote.**

\* \* \* \* \*

### **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 avril 2010**

Il ne sera pas lu mais mis à disposition des citoyennes et citoyens actifs, dix jours avant l'assemblée, au local de vote à Nant.

## 2. Crédit supplémentaire investissements 2010 pour le PAL

Une nouvelle loi et diverses réglementations sur l'aménagement du territoire sont entrées en vigueur en 2010. Elles ont eu comme conséquences que toute notre révision générale du plan d'aménagement local a dû être adaptée à ces nouvelles exigences. Il en résulte un coût supplémentaire de plus de Fr. 65'000.00 se répartissant comme suit:

Fr. 9'646.30 investigation site pollué

Fr. 6'550.00 rapport de risque gazoduc

Fr. 2'462.20 programme d'équipement

Fr. 4'519.20 constatation forêt

Fr. 42'000.00 travaux supplémentaire de l'urbaniste

Fr. 65'177.00

Les crédits d'étude étant épuisés (Fr. 140'000.00) et afin de ne pas retarder le processus de la révision, nous avons débloqué un crédit de Fr. 65'000.00 que nous vous demandons d'approuver lors de l'assemblée.

Le procédé a été soumis à la commission financière qui le soutient et le cautionne à l'unanimité.

## 3. Budget 2011 et rapports de la commission financière.

### Introduction relative à l'élaboration du budget 2010

En fonction du mandat qui lui a été confié, le conseil communal a pour tâche essentielle de diriger et d'administrer la commune et les services publics de celle-ci et de gérer les biens communaux selon l'article 60 al. 1 et 3 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, ci-après (LCo).

Le conseil communal s'est réuni durant les mois de septembre et d'octobre 2010 pour élaborer le budget relatif aux comptes de fonctionnement et d'investissements 2011.

La proposition de budget 2011 a ensuite été soumise aux membres de la commission financière les jeudi 07 et 14 octobre 2010.

Suite à ces réunions durant lesquelles les comptes de fonctionnement et d'investissements ont été analysés en détail, la commission financière a donné son préavis favorable pour la présentation du budget 2011 en assemblée de commune.

De plus, en fonction de l'article 86b de la LCo, le conseil communal est tenu de préparer, puis de faire voter en assemblée de commune une proposition relative à un plan financier 2011-2016. Cette proposition de plan financier a été adoptée par le conseil communal en date du 15 novembre 2010 et la commission financière a aussi émis un préavis favorable le jeudi 18 novembre 2010.

### **a) Budget de fonctionnement.**

	<b><u>Charges</u></b>	<b><u>Revenus</u></b>
0) Administration	690'000.00	93'500.00
1) Ordre public	199'600.00	130'000.00
2) Enseignement et formation	2'099'550.00	28'000.00
3) Culte, culture et loisirs	147'000.00	3'000.00
4) Santé	460'200.00	5'000.00
5) Affaires sociales	735'600.00	0.00
6) Transports et communications	799'500.00	136'000.00
7) Protection de l'environnement	1'045'200.00	1'025'100.00
8) Economie	86'100.00	1'000.00
9) Finances et impôts	<u>685'565.00</u>	<u>5'502'060.00</u>
Totaux	6'948'315.00	6'923'660.00
<b><i>Perte présumée</i></b>		<b><i><u>24'655.00</u></i></b>
Balance	6'948'315.00	6'948'315.00

## Commentaires – comptes de fonctionnement 2011

Les comptes de fonctionnement du budget 2011 restent dans l'ensemble stables par rapport aux exercices comptables des années précédentes. Les charges en 2011 devraient être en principe en légère augmentation par rapport à celles des années précédentes.

Sur la base des résultats de l'exercice comptable 2009 et en tenant compte des éléments connus au 30 septembre 2010, les charges et les revenus du budget 2011 ont été actualisés par rapport au budget ordinaire 2010.

Elle implique quelques modifications importantes au niveau des clés de répartition entre le canton et les communes.

En effet, l'année 2011 sera la première année d'application de la loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) (ROF 2009\_123).

L'ordonnance d'exécution de cette loi (OPFI) a été adoptée par le Conseil d'État du Canton de Fribourg lors de sa séance du 4 octobre 2010. Les deux actes entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour votre information, il nous semble important de vous rendre attentif sur le fait que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la loi du 23 novembre 1989 sur le calcul de la capacité financière et de la classification des communes (RSF 142.1) cessera d'être en vigueur.

La LPFI introduit un système de péréquation directe par deux instruments :

- ☞ La péréquation des ressources
- ☞ La péréquation des besoins

La péréquation des ressources est un instrument qui vise le volet des recettes fiscales communales. Grâce à cet instrument, on peut définir les recettes prises en compte pour mesurer les différences entre les communes et on fixe l'étendue des prélèvements et des versements auprès des communes. **Un indice du potentiel fiscal (IPF)** est donné à chaque commune. Pour notre commune, cet indice s'élève pour 2011 à **109.82**.

Une commune disposant d'un IPF > 100 est considérée comme une commune disposant d'une capacité financière forte, ce qui est le cas de la majorité des communes situées dans le district du lac.

La péréquation des besoins est un instrument qui vise le volet des dépenses des finances communales. Les dépenses des communes sont mesurées par un jeu de critères dont les statistiques sont disponibles annuellement.

Cinq critères ont été définis pour définir un indice synthétique des besoins (ISB), à savoir : la densité de la population, le taux d'emploi, la croissance démographique, les personnes âgées de 80 ans et + et finalement les enfants en âge de scolarité obligatoire. **Un indice synthétique des besoins (ISB)** est également donné à chaque commune. Pour la commune du BAS-VULLY, cet indice s'élève pour 2011 à **93.30**.

Pour 2011, le montant à payer lié à la péréquation financière s'élève à Fr. 158'127.00 et le montant à recevoir s'élève à Fr. 58'218.00, ce qui engendre une différence en notre défaveur de Fr. 99'909.00 Concernant les pots communs dans lesquelles participent toutes les communes du canton, nous avons constaté une diminution de notre part dans le dicastère "enseignement et formation" ainsi que dans celui des "affaires sociales".

Les charges du compte de fonctionnement se montent à Fr. 6'948'315.00 alors que les revenus sont estimés à Fr. 6'923'660.00. Les charges de fonctionnement augmentent de 1.8% en comparaison à celles du budget 2010.

Le résultat prévisionnel du compte de fonctionnement prévoit un excédent de charges de Fr. 24'655.00. Cet excédent de charges s'explique en fonction des points suivants :

#### **0. ADMINISTRATION :**

- Les charges liées au dicastère de l'administration restent dans l'ensemble assez stables. Les charges prévisionnelles 2011 sont estimées à Fr. 690'000. contre Fr. 666'500.00 lors du budget 2010. Cette légère augmentation des charges administratives est liée aux coûts engendrés par les votations fédérales, cantonales et communales qui se dérouleront durant l'exercice 2011.
- Les frais de traitement du personnel administratif restent quasiment inchangés avec des charges prévisionnelles de Fr. 230'000.00 alors que les frais de traitement du conseil communal et les frais de dédommagement restent quasiment inchangés avec des charges totales de Fr. 100'000.00.

#### **1. ORDRE PUBLIC :**

- Les charges du dicastère « ordre public » restent stables avec un total de charges prévisionnelles de Fr. 199'600.00 ce qui représente une légère diminution de l'ordre de 2.87%.
- Les charges liées à la police du feu restent stables et représentent des coûts prévisionnels de Fr. 101'800.00 contre Fr. 100'700.00 budgétisés en 2010.
- Les frais liés à la protection civile restent quant à eux inchangés et devraient s'élever à Fr. 53'800.00.
- La légère diminution provient de la réduction des charges liées à notre participation à la protection de la population intercommunale qui est budgétée pour 2011 à Fr. 10'000.00 alors qu'en 2010 nous avons budgété des charges de Fr. 20'000.00.

#### **2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

- Après plusieurs années de fortes hausses, nous constatons enfin une stabilité au niveau des charges liées à l'enseignement et à la formation.
- Tout d'abord, il nous semble important de mentionner que notre participation aux frais de traitement du personnel enseignant pour l'école enfantine va augmenter de 21,3% pour passer à Fr. 162'000.00 en 2011.
- Notre participation aux charges liées au traitement du personnel enseignant est estimée à Fr. 799'000.00 contre Fr. 887'500.00 en 2010. Cette baisse de notre participation d'environ 10% s'explique par la clef de répartition entre les communes liée à la péréquation financière.
- Notre participation aux charges liées aux écoles spécialisées baisse très légèrement de -2.26% pour atteindre Fr. 286'000.00 en 2011

#### **3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS**

- Le dicastère dédié au culte, à la culture et aux loisirs reste stable avec des charges estimées pour 2011 à Fr. 147'000.00 contre Fr. 142'000.00 (budget 2010), soit une légère augmentation de 3.52%.

#### **4. SANTE**

- Les charges prévisionnelles liées au dicastère de la santé sont également assez stables avec un total de charges estimé à Fr. 460'200.00.
- La hausse de notre participation aux soins spéciaux estimée à Fr. 268'000.00 par rapport à Fr. 246'600.00 en 2010, soit une augmentation de 8.68% est compensée par une légère baisse des charges liées à notre participation aux soins et aide familiale à domicile qui sont estimées à Fr. 90'000.00 contre Fr. 110'000.00 en 2010, soit une réduction de quelque 18.1% des charges (projet informatique implémenté en 2010).

#### **5. AFFAIRES SOCIALES**

- Le dicastère des affaires sociales reste aussi relativement stable avec des charges estimées à Fr. 735'600.00 en 2011 contre Fr. 751'810.00 en 2010.
- Cette légère baisse est due à notre participation aux institutions spécialisées qui est estimée en 2011 à Fr. 460'000.00, soit une légère diminution de l'ordre de 3.2% (effets de la péréquation financière).
- Notre participation à la prise en charge obligatoire des cotisations maladies est estimée à Fr. 48'000.00, ce qui représente une augmentation du budget de quelque 20% par rapport au budget 2010.

#### **6. TRANSPORTS ET COMMUNICATION**

- Les charges liées au dicastère des transports et de communications augmentent elles aussi de manière assez conséquente (+ 14,3%) et passent de Fr. 699'500.00 (budget 2010) à Fr. 799'500.00 (budget 2011).
- Cette augmentation des charges pour ce dicastère est causée essentiellement par des frais d'entretien des routes et de l'éclairage public.
- Toutefois, le remplacement des anciens luminaires par de nouveaux luminaires plus performants devrait réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage public et réduire à long terme les factures d'électricité y relatives.

#### **7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT**

- Le dicastère lié à la protection et à l'aménagement de l'environnement reste stable.
- Les charges liées à l'approvisionnement en eau devraient s'élever à Fr. 283'600.00 et devraient être couverts en grande partie (97%) par la vente d'eau (Fr. 260'000.00) et la location des compteurs d'eau (Fr. 15'000.00)
- Les frais liés à la protection des eaux restent stables devraient atteindre Fr. 421'000.00 contre Fr. 422'000.00 en 2010. Dans ces charges, nous retrouvons un montant de Fr. 215'000.00 qui correspond à notre participation à la STEP de Montilier. Les taxes d'utilisation restent inchangées et sont budgétée à Fr. 400'000.00.
- Les frais liés aux ordures ménagères restent inchangés pour le budget 2011. Le total des charges se monte à Fr. 280'600.00 et celui des revenus à Fr. 281'000.00. Les décisions prises lors de l'assemblée du 1<sup>er</sup> décembre 2009 prouvent la justesse de la réflexion puisque les charges sont couvertes à 100%.

#### **8. ECONOMIE**

- Les charges imputées au dicastère de l'économie sont peu conséquentes et se montent à Fr. 86'100.00 contre Fr. 77'100.00 en 2010. Les charges doivent servir à

couvrir les frais des travaux pour l'entretien de nos ouvrages agricoles notamment à proximité de la station de pompage des Cugnets où des travaux conséquents seront réalisés en 2011.

## 9. FINANCES ET IMPÔTS

- Le dicastère des Finances et impôts reste également assez stable en 2011 avec des charges qui sont estimées à Fr. 685'565.00 contre Fr. 660'365.- en 2010 soit une augmentation de charges de quelque 3.82%.
- Les charges d'intérêts sur les emprunts sont en légère baisse. Ceci est dû essentiellement aux conditions de taux d'intérêts très bas actuellement sur le marché des capitaux en Suisse. Comme nos emprunts s'élèvent actuellement à Fr. 4'000'000.00, nous pouvons profiter de conditions très favorables qui ont un effet bénéfique sur les charges d'intérêts. Les amortissements obligatoires s'élèvent à Fr. 223'865.00 et restent inchangés par rapport à 2010.
- A noter qu'à partir de 2011, nous devons supporter un coût lié à la péréquation des ressources qui se monte à Fr. 158'200.00 (se référer à l'introduction) alors que la péréquation des besoins permet de disposer de recettes supplémentaires estimées à Fr. 58'300.00, ce qui engendre un solde négatif lié à la péréquation financière du canton de Fr. 99'900.00 pour notre commune.
- Concernant le rendement de l'impôt communal, nous avons basé nos estimations des recettes fiscales sur les chiffres fournis par le service des communes du canton de Fribourg qui table sur une augmentation de 3.8% pour l'impôt sur le revenu. Quant à l'impôt sur la fortune, il ne devrait pas progresser ou à peine.
- L'impôt sur le bénéfice des personnes morales est estimé par le canton à Fr. 112'000.00 contre Fr. 55'000.00 en 2010. Cette forte augmentation du budget 2011 est en fait une remise à niveau des recettes liées aux bénéficiaires des personnes morales suite aux baisses prévues en 2009 et 2010 en raison de la crise financière. Les prévisions du canton sont donc positives en matière de recettes fiscales, ce qui devrait permettre à notre commune de couvrir quasiment l'ensemble des charges de fonctionnement.
- Toutefois, la prudence est de mise car malgré cette embellie des recettes, notre commune prévoit d'avoir un découvert de l'ordre de Fr. 24'655.00 pour notre compte de fonctionnement en 2011, ce qui péjore notre capacité d'autofinancement pour les années à venir.

<b>b) <u>Budget des investissements 2011</u></b>	<b><u>Charges</u></b>	<b><u>Revenus</u></b>
<b>Enseignement et formation</b>		
Mobilier scolaire 2 <sup>ème</sup> année école enfantine	25'000.00	
<b>Santé</b>		
Rénovation Hôpital de Meyriez	1'288'000.00	
<b>Voirie</b>		
Trottoir route d'Anet	37'000.00	
<b>Epuration des eaux</b>		
Part à la STEP région Morat	88'000.00	
<b>Aménagement du territoire</b>		
Etude avant-projet aménagement parcelle 123	5'000.00	
<b>Totaux</b>	<b>1'443'000.00</b>	<b>0.00</b>
Solde à financer		1'443'000.00

## Commentaires en relation avec le compte des investissements

Après les gros investissements consentis en 2007 et 2008 concernant les infrastructures routières, le conseil communal de notre commune avait décidé de réduire massivement les investissements en 2009 et 2010 afin de pouvoir maîtriser la dette nette de notre commune.

Comme vous l'avez certainement lu dans les journaux, un grand projet de rénovation et d'agrandissement de l'hôpital de Meyriez est actuellement à l'enquête publique. Deux recours sont encore ouverts, si bien que l'avancement des travaux de mise à l'enquête prend nettement plus de temps que prévu.

Il n'en demeure pas moins que les travaux devraient normalement débuter durant le deuxième semestre 2011 si les oppositions peuvent être écartées dans un délai raisonnable. Dès lors, les travaux devront être financés par l'ensemble des communes concernées par ce projet. Pour notre commune, le montant de la participation financière à ce projet devrait s'élever à Fr. 1'288'000.00.

L'on voit que l'incidence financière liée à ce projet est donc conséquente pour notre commune qui devra très certainement emprunter des capitaux étrangers pour financer ces nouvelles infrastructures hospitalières.

Au vu des coûts d'investissements liés à ce nouveau projet, le conseil communal a donc décidé de faire preuve à nouveau d'une certaine prudence au niveau des autres investissements à réaliser en 2011.

Les charges d'investissements prévues en 2011 devraient s'établir à Fr. 1'443'000.00.

### - **Mobilier scolaire 2<sup>ème</sup> année école enfantine**

Il s'agit de l'acquisition du mobilier nécessaire pour accueillir en août 2011 la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine.

### - **Rénovation Hôpital de Meyriez**

La planification hospitalière du canton de Fribourg du 31.3.2008 a attribué différents mandats de prestations aux divers sites hospitaliers.

Pour le site Meyriez-Murten il s'agit d'une Permanence 24h/24h comprenant radiologie, laboratoire, etc., d'un service de soins aigus de "médecine interne", d'un secteur de gériatrie, de soins palliatifs ainsi que de réadaptation et de neuroréadaptation. Le mandat pour l'horizon de planification 2020 prévoit une capacité totale de 72 lits.

#### Estimation du coût global:

L'estimation actuelle des coûts du projet s'élève à Fr. 51 mio. La part qui doit être prise en charge par les communes s'élève à 45% (55% pour le canton), soit Fr. 23 mio. La commission de planification part du fait que les coûts seront répartis sur plusieurs années. Elle s'attend à des dépenses liées à la planification d'env. 5-7% (c'est-à-dire de Fr. 1.25 – 1.60 mio. à charge des communes) pour l'an 2011 jusqu'à la prise de décision définitive par les instances politiques. Pour les années 2012 (début probable des travaux), 2013 et 2014, elle s'attend à des dépenses de 25% par année et le paiement du solde en l'an 2015.

La capacité de 72 lits (planification 2020), l'infrastructure moderne et l'offre globale (Permanence 24h/24h, médecine interne, gériatrie, réadaptation, soins palliatifs, etc.)

vont répondre aux besoins actuels et futurs du canton, des communes et de la population et permettre une exploitation optimale et efficiente. Le "nouveau" bâtiment hospitalier apportera donc sa contribution en matière de soins de santé du canton ainsi qu'au noyau économique du district du Lac.

Les responsables estiment le présent projet comme étant d'actualité, adapté au mandat et à la future utilisation et conforme aux besoins médicaux (standards qualitatifs).

Pour notre commune, le montant s'élève à Fr. 1'288'000.00. Il est calculé sur l'ancienne clé de répartition tenant compte du nombre d'habitants, de la capacité financière de la commune et du facteur distance (le plus éloigné de l'hôpital paie moins). La première tranche qui sera versée par notre commune en 2011 est de Fr. 64'412.35. C'est le montant total de l'investissement qui vous sera soumis à votre approbation, soit Fr. 1'288'000.00.

Le Conseil communal vous propose d'accepter ce crédit.

- **Trottoir route d'Anet**

Après la décision du Service des Ponts et Chaussées d'assainir le bruit dans le secteur du Péage, il s'est avéré qu'il manquait un bout de trottoir depuis le passage piéton, côté nord du giratoire, le long des parcelles de Monsieur Gross jusqu'à la passerelle Eggertswyler. Les coûts pour cet objet sont estimés à Fr. 37'000.00.

- **Etude avant-projet aménagement de la parcelle 123**

Dans le cadre de la révision générale du PAL, des objectifs spatiaux ont été fixés. Un de ces objectifs est l'urbanisation des terrains à l'intérieur du village.

Le secteur situé entre le chemin aux Maisonnettes et le chemin du Petit Molard est concerné par cette urbanisation dont un projet est actuellement à l'étude. Afin de soulager le passage par le chemin du bord du lac, le conseil communal envisage la création d'un nouvel accès depuis la route Principale par la parcelle no 123 dont la commune est propriétaire. Cela nécessite une étude afin d'évaluer tous les paramètres. Le Conseil communal vous propose d'approuver un montant de Fr. 5'000.00 pour l'avant projet de cette étude.

- **STEP région Morat investissements obligatoires**

Nous vous informons que l'assemblée des délégués a accepté les investissements suivants:

Renouvellement de la distribution principale	Fr.	145'000.00
Remplacement du mobilier dans la centrale de commande	Fr.	10'000.00
Assainissements canalisations	Fr.	70'000.00
Mesure Biologie	Fr.	25'000.00
Remplacement du tableau électrique bac de rétention	Fr.	50'000.00
Entrepôt sous-sol bâtiment de dégrillage et pompage	Fr.	110'000.00
Boiler	Fr.	18'000.00
Déplacement du tableau électrique pompage entrée STEP	Fr.	<u>70'000.00</u>
	Fr.	498'000.00

Notre cote part 16.35%	Fr. 81'423.00
+ 8% TVA	<u>Fr. 6'513.85</u>
Notre participation s'élève à	Fr. 87'936.85

#### 4. Présentation du plan financier

La planification financière est un moyen privilégié pour notre commune d'optimiser la gestion de ses différents dicastères en planifiant les recettes et les dépenses liées au compte de fonctionnement ainsi que les besoins d'investissements sur les cinq prochaines années.

Une telle planification a pour avantage de permettre de faire des projections sur l'évolution de la situation financière de notre commune. Pour ce faire, il est primordial de tenir compte de nos objectifs de développement futurs et des investissements prioritaires qui devront être consentis durant les prochaines années (2011-2015).

La planification financière est un instrument de gestion pour notre conseil communal ainsi que pour notre administration. Cet outil doit permettre d'élaborer des scénarios en fonction des dépenses et des recettes et de déterminer la capacité d'autofinancement de notre commune.

En fonction des scénarios et des investissements qui devront peut-être réalisés durant les 5 prochaines années, le conseil communal a établi un plan financier 2011 à 2015 qui a été soumis pour approbation à la commission financière en date du jeudi 18 novembre 2010.

Le plan financier prévoit donc un certain nombre d'investissements nécessaires qui doivent être réalisés durant les cinq prochaines années. Ces investissements doivent être financés soit en utilisant nos liquidités qui proviennent essentiellement des impôts encaissés, soit en augmenter notre quota de capitaux étrangers.

La marge nette d'autofinancement structurelle en 2009 s'est élevée à Fr. 571'616.21. Les crédits disponibles au 31.12.2009 s'élevaient à Fr. 1'721'964.77 et notre capacité d'emprunt s'élevait à Fr. 5'566'982.00. Il en résulte une capacité totale d'investissements pour notre commune de Fr. 7'288'946.77 à fin 2009.

Les indicateurs financiers calculés par le service des communes sont moyens à bon.

Le degré d'autofinancement de notre commune est qualifié de problématique avec un indicateur de 58.44% qui est en forte baisse maintenant depuis quelques années. Cet indicateur mesure le rapport d'autofinancement réalisé durant l'exercice 2009 par rapport aux investissements nets consentis.

Toutefois, en plus de l'hôpital, notre commune devra encore réaliser deux gros projets durant ces prochaines années :

- Le projet lié à la valorisation du trafic local pour les localités de Sugiez, Nant et Praz. Le projet est en phase terminale et les travaux devraient débiter à fin 2011 et se dérouler sur 2 ans en fonction de la planification.
- Le projet lié à la construction de la nouvelle école pour le cercle scolaire. Ce projet est également en phase d'étude et il sera important de trouver une solution optimale qui garantisse les intérêts des concitoyens des deux communes occupées par ce projet, à savoir les communes du Bas-Vully et du Haut-Vully. Or, différentes décisions prises par le Conseil communal du Haut-Vully ont obligé le Conseil communal du Bas-Vully de remanier complètement le projet qui était actuellement en cours d'élaboration. En effet, contrairement à ce qui était prévu (construction

d'une nouvelle école sur le terrain de la Battue), le Conseil communal du Haut-Vully, et ceci dernièrement, a pris la décision de maintenir leur école à Lugnorre et d'y construire les salles nécessaires pour le futur. Leur motivation est dictée par le fait que si la construction se fait uniquement à Nant, la salle de gymnastique ne suffira plus et celle de Lugnorre ne sera pratiquement plus utilisée par le cercle scolaire. Le déplacement des élèves a également été un facteur déterminant dans leur décision; il faut planifier le cercle scolaire de façon à devoir déplacer le moins possible les enfants d'un site à l'autre. Le facteur financier reste aussi un point important et il est nécessaire d'en tenir compte pour la décision à prendre en assemblée communale. Un nouveau projet et une nouvelle clé de répartition devront être trouvés ces prochains mois afin de garantir la viabilité du cercle scolaire et la pérennité du projet d'école. Dès lors, il devient utopique de penser à inscrire un montant au plan financier alors que l'on ne sait même plus quel type de projet d'école nous allons pouvoir proposer à notre population locale. Toutefois, nous pouvons toujours compter sur les bâtiments provisoires qui joueront leur rôle de bâtiment tampon durant quelques années encore.

Dès lors, hormis le projet de Valtraloc ainsi que celui de la nouvelle école, il n'est pas prévu pour l'instant de réaliser de gros investissements ces prochaines années. Ceci est réjouissant car, avec la forte baisse sur les taux d'intérêts, notre commune pourra financer ces deux projets et les charges de fonctionnement y relatives pourront être couvertes sans trop de problème pour notre commune.

### **Conclusion :**

Notre commune peut être fière de disposer d'une situation financière bonne.

La population légale pour la classification 2011-2012 de notre commune s'établissait à 1'874 citoyens. 518 citoyens sont occupés à plein temps. Le rendement de l'impôt cantonal s'établit à Fr. 5'992'256.00, soit un rendement d'impôt de Fr. 3'153.23 / habitant. Par conséquent, l'indice de capacité financière s'élève à 105.34 et notre commune fait partie de la classe 3.

L'endettement net par habitant (patrimoine financier – engagements) divisé par la population légale s'élève à Fr. 520.00/habitant. A titre de comparaison, cet indice s'élève à Fr. 1'898.00 pour la moyenne des communes fribourgeoises.

Si notre dette par habitant est actuellement très basse, il n'en demeure pas moins que notre capacité d'autofinancement reste problématique. Ceci est dû au fait que notre compte de fonctionnement est tout juste équilibré et que nous arrivons à peine à couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement avec nos recettes actuelles.

Sur la base du plan financier présenté, il convient de noter que les prochains gros investissements devraient pouvoir être financés par notre commune sans trop de problème. Il faut toutefois garder à l'esprit que ces investissements devront être réalisés avec des capitaux étrangers, ce qui engendrera forcément des charges financières supplémentaires pour notre commune.

Un adage dit : « gouverner, c'est prévoir ! » Dès lors, soyons prévenants et ne cherchons pas à embellir la situation financière de notre commune. Si la situation actuelle est bonne, il est important de ne pas s'endormir sur ses lauriers et de rester vigilants de manière à assurer la pérennité financière de notre commune ces prochaines années pour que nos descendants puissent recevoir des finances communales saines !

Nant, le 30 novembre 2010

Vincent Guggisberg  
Responsable du dicastère des finances

## **5. Adoption des modifications des statuts de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully**

Modifications des statuts adoptés en assemblée communale au printemps 2009

### Nouveau

Art.24 : Les décisions de l'assemblée des délégués entraînant une dépense supérieure à 10 millions Frs font l'objet d'un vote populaire.

*Anciennement 15 millions Frs ( demande de l'état )*

### Nouveau

Calcul des frais financier et d'exploitation entre les membres.

La répartition des frais financier se fait en fonction du facteur de la population à hauteur de 20%, et 80% en fonction des pointes de consommation du membre.

*Anciennement 40% et 60% ( demande des communes )*

La différence pour notre commune peut-être de 1% en plus ou en moins selon le volume et les pointes de consommation.

## **6. Adoption des statuts du Service Social du District du Lac**

Le comité du Service Social du District du Lac a décidé de transformer l'entente intercommunale existante en association de commune. Les statuts proposés sont ceux en vigueur dans toutes les associations actuelles. Les organes de l'association sont:

- a) l'assemblée des délégués
- b) le comité de direction
- c) les commissions sociales

Les commissions sociales sont composées d'un membre par commune, désigné par le conseil communal.

Pour atteindre cet objectif, les communes membres forment les quatre groupements régionaux suivants:

Groupement A Barberêche, Courtepin, Cressier, Misery-Courtion, Villarepos, Wallenried

Groupement B/C Courgevaux, Galmiz, Jeuss, Lurtigen, Muntelier, Salvenach, Büchslen, Fräschels, Gempenach, Ried, Ulmiz

Groupement D Bas-Vully, Haut-Vully

Groupement E Gurmels, Kleinbösingén

Les commissions se constituent elles-mêmes. Elles nomment un président ou une présidente et un vice-président ou une vice-présidente.

L'assistant/e social/e chargé/e du dossier assiste aux séances de la commission avec voix consultative.

## **7. Divers**

## **IV Information sur la qualité de l'eau**

Conformément à l'article 275d de l'ODAI (Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2002, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.

### *Qualité microbiologique et chimique :*

Les échantillons prélevés à divers moments et endroits de la commune répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

### *Dureté totale de l'eau :*

La dureté totale de l'eau varie de 18.0 à 37.4° F (degrés français). Les valeurs les plus élevées sont mesurées dans nos eaux de sources.

### *Teneur en nitrate :*

La teneur en nitrate varie entre 7 et 36 mg/l. La tolérance légale est 40 mg/l.

### *Provenance de l'eau :*

- L'ABV (Ass. intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully) nous fournit de l'eau soutirée au lac de Neuchâtel.
- Nos propres sources.

### *Traitement :*

Filtration, puis désinfection au chlore pour l'eau provenant de l'ABV et traitement UV pour l'eau de nos sources.

### *Adresse pour renseignements complémentaires :*

Tout renseignement peut être obtenu auprès de l'administration communale. Le site Internet de l'ABV, [www.a-b-v.ch](http://www.a-b-v.ch) est également à votre disposition.

## **V Information sur le radon**

Une campagne cantonale de mesure du radon a été effectuée dans notre commune au début de cette année. Plusieurs échantillons prélevés dans des pièces habitables de différentes habitations (Rte du Pavy, Rte Sous le Clou, Rte Principale à Praz, Rte du Pré du Pont, Rte des Etreys) ont été analysés par le laboratoire cantonal.

Les résultats de toutes les mesures individuelles pour les locaux habités permettent l'établissement du cadastre cantonal en calculant pour chaque commune la moyenne arithmétique des valeurs individuelles obtenues (Rn). Cette moyenne sert à définir ensuite la catégorie de risque "radon" selon le schéma suivant:

<b>RN – moyenne communale (Bq/m3)</b>	<b>Risque</b>
Plus petit que 100	Léger
Compris entre 100 et 200	Moyen
Plus grand que 200	Elevé

Tous les échantillons de notre commune sont inférieurs à 100 Bq/m3 (becquerets par mètre cube), le risque radon est léger.

Pour avoir une idée du radon dans le canton de Fribourg et en Suisse, nous vous laissons le soin de consulter le site de la Confédération [www.ch-radon.ch](http://www.ch-radon.ch).

## VI Abonnements généraux CFF/carte journalière de la LNM

Les cartes journalières d'abonnements généraux mis à disposition des citoyennes et des citoyens du Bas-Vully connaissent toujours un franc succès. Partant, le conseil communal a décidé d'acquérir à nouveau trois abonnements pour l'année 2011. Les trois abonnements sont disponibles au prix de Fr. 35.00 par jour et par abonnement.

Durant l'année 2011, nous mettrons également à votre disposition une carte journalière pour l'utilisation des bateaux de la LNM (Navigation des Lacs de Neuchâtel et Morat). Elle permettra au porteur de cette carte de voyager toute une journée avec son conjoint et ses enfants. La carte journalière est disponible au prix de Fr. 15.00 par jour.

## VII Ouverture du bureau communal

Le bureau communal est ouvert **de 7.30 h à 11.00 h les lundis, mercredis et vendredis et le mardi de 16.00 h à 18.00**. Il va sans dire qu'en cas d'empêchements ou pour des cas urgents vous pouvez appeler au no de téléphone 026 673 90 40 afin de convenir d'une heure plus opportune.

*Durant les fêtes de fin d'année, le bureau sera fermé du 24 décembre au 3 janvier.*

## VIII Informations diverses



**STEP de la région de Morat**

## Centre régional de collecte des toxiques — Informations et heures d'ouverture

### Conditions générales

Les toxiques ménagers doivent être rapportés en priorité dans les commerces ou les drogueries-pharmacies. Si cela n'est pas possible, ils sont amenés dans un centre régional de collecte pour autant qu'ils répondent aux conditions suivantes :

- Petites quantités : poids maximal de **15 kg**
- Seuls des déchets cités dans la liste suivante livrés occasionnellement en **petites quantités** par des **privés** du **canton de Fribourg** sont acceptés.

### Liste des déchets acceptés

- Les acides et les bases (produits pour nettoyer, détartrer, déboucher)
- Les bains et produits chimiques pour la photographie
- Les solvants ménagers-solvants halogénés (détachants)
- Liquides inflammables (diluants)
- Les peintures, vernis, colles et décapants

- Les résidus mercuriels et déchets de mercure (ex. thermomètres)
- Les résidus de pesticides, les produits phytosanitaires, herbicides et engrais
- Les produits pour la conservation du bois
- Les piles, batteries et accumulateurs usagés (sans plomb)
- Les médicaments périmés

Autres déchets : moyennant l'accord préalable du Service de l'Environnement (Sen) ou du Laboratoire cantonal.

### **Heures d'ouverture du centre régional de collecte des toxiques à la STEP de la région de Morat**

**Le centre régional de collecte des toxiques est ouvert comme suit :  
mardi matin : 07h00-12h00**

#### **Contact**

Personnel de la STEP, Station d'épuration, Route Principale 153, 3286 Montilier

Téléphone : 026 670 44 40

Email : [info@ara-murten.ch](mailto:info@ara-murten.ch)

[www.ara-murten.ch](http://www.ara-murten.ch)

\* \* \* \*

## **Recrutement de nouveaux pompiers**

Afin de compenser les départs naturels, le Corps des sapeurs-pompiers intercommunal est toujours à la recherche de nouveaux volontaires. Les personnes intéressées à consacrer du temps à une activité passionnante au service de la communauté peuvent contacter un des responsables. Ces derniers se feront un plaisir de vous informer sur les exigences et les satisfactions d'une incorporation qui est ouverte aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

#### **Contact** :

Pierre-André Singer, Cdt 026 / 673 20 51

Sébastien Schmutz, Cdt Rempl. 026 / 673 34 32

\* \* \* \*

## **Paiement de l'impôt communal.**

La perception des acomptes de l'impôt communal 2011 sera proposée en 10 tranches. Les montants seront calculés sur la base de l'année 2009. L'échéance du premier acompte de l'année en cours sera toujours fixée au 30 juin. La possibilité de l'acompte unique demeure. Il est rémunéré d'un intérêt et est perçu à la première échéance.

**Le décompte final de l'impôt 2010 sera perçu en 2011 lorsque votre déclaration fiscale sera remplie, envoyée et finalement taxée.** Le service cantonal des contributions enverra les avis de taxation au fur et à mesure de leur rentrée et de leur traitement. Partant, la facturation qui en découle se répartira tout au long de l'année. Pour les uns au début, pour les autres plus tard et même à la fin. En vue de maintenir une égalité de traitement, une **échéance** compensatoire a été fixée au 30 avril pour l'impôt cantonal et au 31 mai pour l'impôt communal.

En d'autres termes, chaque contribuable devra avoir payé l'impôt dû à cette date, même

en l'absence de taxation. Les contribuables dont le revenu a cru de façon sensible sont priés d'employer le bulletin de versement vierge joint aux acomptes et de procéder à un versement volontaire compensatoire. Lors de la facturation finale, celui qui aura trop payé à l'échéance du 31 mai recevra un intérêt rémunérateur et celui qui n'aura pas assez versé devra s'acquitter d'un intérêt de retard.

\* \* \* \*

## Ordures et déchets

LE PLAN DE RAMASSAGE DES DÉCHETS EST DISPONIBLE SUR LE SITE : [www.haldimannag.ch](http://www.haldimannag.ch)

### Collecte des matières organiques (*déchets verts*)

Le service de ramassage des matières organiques sera maintenu à un intervalle de deux semaines durant la période hivernale du 22 novembre au 14 mars 2011. Les dates de ramassage seront les suivantes:

22 novembre ; 06 et 20 décembre ; 03, 17 et 31 janvier ; 14 et 28 février ; 14 mars, ensuite reprise de la collecte chaque semaine.

### Collecte des déchets ménagers

#### Modifications des dates d'enlèvement 2011:

Mardi 26 avril	<i>en lieu et place du</i>	lundi 25 avril (Pâques)
Mardi 14 juin	<i>en lieu et place du</i>	lundi 13 juin (Pentecôte)
Mardi 02 août	<i>en lieu et place du</i>	lundi 01 août (Fête Nationale)
Mardi 27 décembre	<i>en lieu et place du</i>	lundi 26 décembre (Saint-Etienne)

### Déchetterie communale

- La déchetterie communale sera fermée les samedis 25 décembre 2010 et 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- Pour le mois de janvier 2011 la benne des déchets encombrants sera ouverte le samedi 8 janvier 2010.
- Horaire d'hiver → du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, fermeture des portes à 18h00 le jeudi

\* \* \* \*

## Dépôts illicites de déchets verts

Depuis l'introduction de la taxe sur les déchets organiques, nous avons trouvé plusieurs dépôts illicites de gazon sur le domaine public. Nous nous permettons de vous rappeler les extraits suivants de notre règlement communal relatif à la gestion des déchets:

Art. 5<sup>2</sup>: Il est interdit de jeter ou de déposer des déchets en dehors des installations d'élimination autorisées. Le compostage des déchets dans des installations individuelles fait exception.

Art. 25<sup>1</sup>: Toute contravention aux articles 5 à 12 et à l'article 19 du présent règlement est passible d'une amende de 20 francs à 1'000 francs selon la gravité du cas.

Vous trouverez l'intégralité du présent règlement sur notre site internet [www.bas-vully.ch](http://www.bas-vully.ch).  
Nous remercions nos citoyens de respecter les espaces publics.

\* \* \* \*

## **Feux en plein air: incinération de déchets par des particuliers**

L'ordonnance fédérale sur la protection de l'air limite l'incinération de déchets en plein air aux déchets secs naturels provenant des forêts, des champs et des jardins.

L'incinération de déchets en plein air est en principe interdite en Suisse, exception faite des déchets secs naturels provenant des forêts, des champs et des jardins, et ceci dans la mesure où le procédé ne dégage que peu de fumée. Ces feux sont toutefois le plus souvent inutiles et leurs émissions constituent une charge pour l'homme et l'environnement.

Si votre feu en plein air n'est pas constitué de déchets secs naturels, les particules émises dans l'atmosphère polluent l'air et les déchets au sol polluent le sol.

Merci de respecter ces consignes afin de préserver notre environnement!

\* \* \* \*

## **Garde-faune**

Nous saisissons l'occasion pour vous rappeler que les gardes-faune n'ont pas seulement la tâche de surveiller l'exercice de la chasse et de la pêche. Parmi leurs autres tâches, ils doivent :

- veiller au respect de la protection de la nature (biotopes, flore, champignons, etc.);
- protéger les animaux sauvages et la faune piscicole contre les atteintes extérieures qui pourraient compromettre leur existence ou leur reproduction;
- organiser et entreprendre des mesures de sauvegarde de la faune piscicole, notamment lors d'interventions techniques dans les cours d'eau et les lacs (endiguements, extractions de matériaux, pompages d'eau, etc.);
- prendre les mesures utiles à l'égard des animaux sauvages morts, blessés ou malades à l'exception des animaux domestiques (chiens sur la voie publique, cadavres abandonnés d'animaux de compagnie et de rente, etc.).

Garde-faune pour le Bas-Vully:

**M. BÜRGI Elmar, rte des Roches 23, 1785 Cressier (079 / 635 22 66)**

Service des forêts et de la faune

\* \* \* \*



**Mettre son expérience  
au service de l'autre ♥**

**Info-Entraide Fribourg** est un centre à but non lucratif visant à promouvoir les groupes d'entraide autogérés dans le canton.

## Objectifs

Info-Entraide Fribourg met en relation les personnes confrontées à une situation, à un vécu ou à un problème similaire afin qu'elles puissent se rencontrer et partager ensemble leur expérience.

## Préstations

- Information et conseils
- Mise en relation des personnes avec un groupe
- Soutien à la création et au démarrage de nouveaux groupes
- Mise à disposition de locaux pour les rencontres
- Promotion du centre et relations publiques

## En savoir plus

Info-Entraide Fribourg  
Bd Pérolles 32  
1700 Fribourg

Tél. 026 321 39 75  
www.entraide-fribourg.ch

\* \* \* \*



## Association Lire et Ecrire

EDUQUA

*Apprentissage et perfectionnement de la lecture et de l'écriture pour personnes qui parlent le français et qui sont peu formées.*

**Des cours intensifs** sont réservés aux personnes :

- ◆ qui parlent déjà le français
- ◆ qui n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années
- ◆ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

**D'autres cours** s'adressent aux personnes :

- ◆ qui savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'elles lisent ;
- ◆ qui savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte compréhensible

<b>Où ?</b>	Fribourg, Bulle, Romont, Estavayer-le-Lac et Châtel-St-Denis
<b>Quand ?</b>	Cours en journée ou en soirée
<b>Prix ?</b>	Participation de Fr. 50.00/mois (ou arrangement) Les frais de cours peuvent être pris en charge par l'assurance chômage

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

Association Lire et Ecrire  
Case postale 915  
1701 Fribourg

Email : [fribourg@lire-et-ecrire.ch](mailto:fribourg@lire-et-ecrire.ch)  
Internet : [www.lire-et-ecrire.ch](http://www.lire-et-ecrire.ch)



## Service de déclaration d'impôts

## Service de déclaration d'impôts

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?  
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg

Où ? Près de chez vous ou chez Pro Senectute à Villars-sur-Glâne

Quand ? Du 31 janvier 2011 au 1 avril 2011

Frais ? Fr. 50.— pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.— pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).

### Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne 1, Tél. 026 347 12 40

Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30

\* \* \* \*

## Bibliothèque intercommunale du Haut et Bas-Vully

**L**aissez de côté vos tracas quotidiens  
**E**t arrêtez-vous en chemin.

**P**our les enfants comme les aînés

**A**uteurs connus ou ignorés.

**L**isez ce que bon vous semble

**E**t dévorez les nouveautés.

**T**ransmettez-nous toutes vos idées.

**R**omans poignants, bandes dessinées

**O**u documentaires illustrés.

**U**n grand choix vous est proposé.

**L**oisirs, détente, informations.

**A**lbums charmants pour les petits.

**N'**oublions pas les dégourdis.

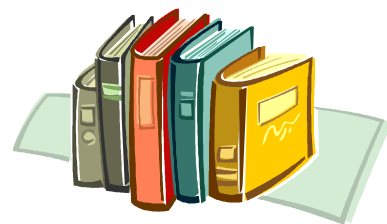
**T**hrillers pour les grands avertis.

### HORAIRES D'OUVERTURE

le lundi entre 18h et 20h

le mardi et le jeudi entre 15h et 17h.

**Durant toutes les vacances scolaires,  
ouverture unique,  
le lundi entre 18h et 20h.**



Bibliothèque du Palet Roulant  
Rte Principale 69, 1786 Nant  
Tél. 026 673 10 10

## **IX Mouvement au sein de la population**

**Le conseil communal souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens suivants:**

Mme Benayat Monika, rte principale 107, Praz  
Mme Germann Susanna, rte du Molard 1, Praz  
M. Michel René, rte du Molard 1, Praz  
M. Sandoz Gilles, rue du Château 4, Praz  
M. Schmutz Dominique et son épouse Lena, rte principale 14, Sugiez  
M. Höchner Urs et famille, impasse des Fougères 4, Sugiez  
M. Brauen Christian, rte du Péage 20, Sugiez  
Mme Ducry Caroline, rte des Etreys 18, Nant  
Mme Martins Carvalho Sonia, ch. du Pra-Novu 4, Sugiez  
M. Stucki Jeremy, ch. des Cygnes 67a, Sugiez  
M. Zbinden Jürg et son épouse Erika, rte du Faubourg 24, Sugiez  
Mme Bovet Nicole, rte du Pavy 3a, Sugiez  
M. Valli Marco, rte du Pavy 3a, Sugiez  
Mme Rodriguez Torres Chantal, rte du Péage 20, Sugiez  
M. Sousa Rodrigues Jorge, ch. du Pra-Novu 4, Sugiez  
M. Gritsch Daniel, rte de Chaumont 14, Sugiez  
M. Hostettler Martina, rte du Péage 12, Sugiez  
Mme Kilchenmann Karin, rte du Pavy 3a, Sugiez  
M. Petter Julien, rte du Pavy 14, Sugiez  
M. Frigo-Mosca Frédéric et sa famille, impasse du Cresson 6, Sugiez  
Mme Grisenti Schneider Karin, rte principale 87, Praz  
M. Schneider Hans Ulrich, rte principale 87, Praz  
M. Da Piedade Coelho José et famille, ch. de la Broye 2, Sugiez  
M. Künzi Boris, Amont-le-Ruz 1, Praz  
Mme May Magdalena, ch. de la Broye 6, Sugiez  
M. Moser Thomas, rte du Faubourg 16, Sugiez  
Mme Osmont Nelly, rte du Pré-du-Pont 43, Sugiez  
M. Schilli John Jämes, rte de la Gare 13, Sugiez  
M. Wunderli Samuel et sa femme Yaowaman, ch. de la Binna 10, Sugiez  
M. Haymoz André et sa femme Françoise, ch. du Chablais 30, Sugiez  
M. Bovet Olivier et sa famille, rte principale 70b, Sugiez  
Mme Rossier Christel, rte principale 50, Nant  
M. Waeber Andreas, rte des Etreys 29, Nant  
Mme Bergundthal Ursula, ch. de la Tour-de-Chêne 10, Sugiez  
M. Gachet Hubert et famille, rte du Péage 32, Sugiez  
M. Neto Marques Rui Manuel et famille, rte principale 104, Praz  
Mme Rostan Olivia, rte de Chaumont 31, Sugiez  
Mme Sehti Monica, rte des Etreys 29, Nant  
Mme Vitaliani Elisabeth, impasse des Bouleaux 23, Sugiez  
M. Mazzacavallo Steve, ch. des Cygnes 57, Sugiez  
Mme Messmer Sabine, ch. des Cygnes 57, Sugiez  
M. Besnard Stéphane, impasse du Cresson 7, Sugiez  
M. Do Couto Carlos Eduardo, rte principale 14, Sugiez  
M. Ducrey Christophe, rte du Péage 30, Sugiez

M. Favre Fabrice et famille, rte du Molard 5, Praz  
Mme Röthlisberger Christine et ses enfants, rte du Pavy 16, Sugiez  
M. Marko André et sa femme Fabienne, ch. des Cygnes 55, Sugiez  
M. Cournil Jean-François, impasse des Fougères 12, Sugiez  
M. Degoumois Patrick et sa femme Sophie, impasse des Fougères 4, Sugiez  
Mme Fragnière Anne, Amont-le-Ruz 4, Praz  
M. Paratte Michel, rte du Faubourg 22, Sugiez  
Mme Schnyder Sonya, ch. de la Broye 2, Sugiez  
M. Viret Thomas, impasse des Fougères 4, Sugiez  
M. Lüdi Urs et sa femme Brigitte, rte du Pré-du-Pont 45, Sugiez

### **Les citoyennes et citoyens suivants ont quitté notre commune:**

Mme Paczkowski Silvia et son fils Levin  
M. Schipflinger Michael  
M. Stämpfli Roger et sa famille  
M. Siffert Mathias et sa famille  
M. Costa Pereira Matias Antonio  
M. Glauser Antoine  
Mme Bosshard Renée  
M. Oussghir Youssef  
M. Glöyer Jens et sa famille  
M. Lebigot Daniel  
M. Morina Qemajl et sa famille  
Mme Schorro Maria  
M. Tellenbach Max  
M. Trachsel Micha et son épouse Karin  
M. Münger Alfred  
Mme Cerf Julie  
Mme Fux Michaela  
M. Studer Silvan  
Mme Vieira Almeida Silva Maria  
M. Dietrich Erich et son épouse Martine  
M. Silva Duran Orlando  
M. Almasi Alexander  
Mme Von Siebenthal Franziska et son fils Patrick  
M. Gfeller Hans Ulrich et sa famille  
Mme Gerber Katrin  
M. Schaffer Reto  
M. Ferreira Pires Bruno  
Mme Stuber Mirjam  
M. Das Neves Carneiro Manuel  
M. Kocher Bernhard et sa famille  
M. Dubach Andreas  
M. Jauvert Lionel et sa famille  
Mme Duft Susanne  
M. Wenger Michaël  
Mme Krattinger Karin  
M. Schorderet Michel  
Mme Eichenberger Sabrina  
Mlle Noyer Jennifer

## **C'est avec plaisir que nous annonçons les naissances suivantes:**

Le 5 avril 2010	Schär Zoé, fille de Schär Isabelle Eric
Le 16 avril 2010	Chervet Maxence, fils de Maud et Jean-Luc
Le 22 avril 2010	Etter Laure, fille de Jasmine et Julien
Le 23 avril 2010	Scheidegger Miguel, fils de Hue Dao et Federico
Le 27 avril 2010	Pfahrer Enya, fille de Mireille et Andreas
Le 27 mai 2010	Wildberger Niels, fils de Valérie et Rolf
Le 12 juin 2010	Stalder Nicola, fils de Viviane et Daniel
Le 21 juin 2010	Wüst Tom, fils de Céline et Pascal
Le 22 juin 2010	Gaillet Benjamin, fils de Marlise et Raphaël
Le 28 juin 2010	Näf Ladina, fille de Annelise et Hans Ulrich
Le 7 juillet 2010	Massi Romeiro Bruno, fils de Sofia et Antonio
Le 7 juillet 2010	Almeida Luna, fille de Paula et Henrique
Le 24 juillet 2010	Jean-Richard-dit-Bressel Mathieu fils de Ariane et Florian
Le 23 août 2010	Houshang Pour Islam Ayrik, fils de Lynda et Kamran
Le 5 sept. 2010	Crelier Antonin, fils de Lucie et Cédric

## **Malheureusement, nous déplorons les décès suivants:**

Le 12 mai 2010	Eggertswyler Jean, 1920, Sugiez
Le 15 mai 2010	Ruegsegger Theresa, 1921, Sugiez
Le 29 mai 2010	Eggertswyler Marie, 1921, Sugiez
Le 16 juillet 2010	Grand Alphonse, 1918, Sugiez
Le 30 juillet 2010	Lam Gai Nien, 1930, Sugiez
Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010	Rüdlinger Guido, 1920, Sugiez

\* \* \*

La population du Bas-Vully s'élève à 1'954. Elle se répartit entre les villages de la façon suivante : Sugiez 1'370, Nant 224 et Praz 360.

# TELETHON



**Samedi 4 décembre 2010  
11h00 à 20h00 au local du feu à Sugiez**

**Le Téléthon est une action de solidarité pour récolter des fonds en faveur des personnes de notre pays atteintes de maladies génétiques rares telles que :  
les maladies neuromusculaires, la mucoviscidose, ...**

**Les sapeurs-pompiers du Vully vous proposent :**

**Grand Tournoi de Babyfoot Ouvert à tous !!!**

**Animations Musicales**

**Pizzas & Soupe au Pois**

Dès 11h Pizzas et soupe au pois  
13h Fin des inscriptions et début du tournoi de Babyfoot  
Jusqu'à 20h Diverses animations et surprises

**Inscriptions pour le tournoi : Alain Brinkmann**

**Par mail : [brinkmann.alain@bluewin.ch](mailto:brinkmann.alain@bluewin.ch)**

**Par SMS: 079 704 50 51**

*Les petits gestes de chacun offrent des sourires pour longtemps !*

*Les sapeurs-pompiers du Vully*